

### **DON D'ORGANES**

## **POUR LA PREMIÈRE FOIS DE SON HISTOIRE, EN 2009, LE QUÉBEC A DÉPASSÉ UNE MOYENNE DE 3,6 ORGANES TRANSPLANTÉS PAR DONNEUR ET PLUS DE 430 PERSONNES EN ONT BÉNÉFICIÉ**

**Montréal, le 10 février 2010.** - La générosité des Québécois et des Québécoises a permis que **499 organes provenant de 138 donneurs après décès soient transplantés chez 431 personnes.** Malgré une diminution de 13 donneurs par rapport à l'année 2008, le Québec a atteint en 2009 une moyenne de plus de 3,6 organes transplantés par donneur après décès, ce qui le situe parmi les plus performants au pays et même en Amérique du Nord. Pour M. Louis Beaulieu, directeur général de Québec-Transplant, l'organisme qui assure la coordination de ce processus, « Nous sommes particulièrement fiers de la collaboration soutenue des professionnels des centres hospitaliers en 2009. Le partage des meilleures pratiques cliniques a été un facteur déterminant dans la progression de l'offre d'organes disponibles pour la transplantation depuis les cinq dernières années, se traduisant par un accroissement de près de 15 % d'organes transplantés. » Le processus menant au don d'organes est une course contre la montre, qui requiert une synergie entre tous les intervenants de la chaîne de vie. « Il faut souligner qu'en plus des 138 donneurs effectifs, 26 autres donneurs n'ont pu se rendre au terme du processus de don, notamment pour des raisons médicales n'ayant pas permis de transplanter les organes. La générosité de ces 26 personnes et de leurs familles mérite d'être reconnue », a tenu à préciser Dr Michel Carrier, directeur médical de Québec-Transplant.

Au 31 décembre 2009, toujours selon les données de Québec-Transplant, 1 202 personnes étaient en attente d'une transplantation d'organes, une augmentation de 3,6 % par rapport à 2008. De ce nombre, les personnes en attente d'un rein composent plus de 75 % de celles inscrites sur la liste d'attente unique, gérée par Québec-Transplant, et leur nombre ne cesse d'augmenter, ce qui constitue un défi majeur pour notre société. Bien que ces personnes puissent bénéficier d'un rein provenant d'un donneur en décès neurologique, d'un donneur après un décès cardiocirculatoire ou d'un donneur vivant, l'offre demeure largement insuffisante. Au Québec, depuis avril 2007, plusieurs hôpitaux offrent l'opportunité à des familles de faire le don d'organes au nom de leur proche après un décès cardiocirculatoire (DDC), selon un protocole médical dans le cadre d'un projet-pilote. L'évaluation du DDC est en cours et les résultats ainsi que les recommandations en découlant seront rendues publiques au printemps. Le don vivant représente aussi un espoir pour les personnes en attente d'une transplantation, puisqu'il s'agit d'un traitement de choix tant pour la santé de la personne que pour notre société. La coordination du don vivant ne fait pas partie du mandat actuel de Québec-Transplant mais l'organisme peut apporter une contribution utile, ce qu'il fait déjà en matière de sensibilisation sur l'importance du geste que constitue le don d'organes.

Selon M. Beaulieu, le Québec peut faire mieux afin que toujours plus de personnes puissent bénéficier d'une transplantation d'organes. L'expérience d'autres provinces ou pays est éloquentes quant à l'amélioration des résultats à la suite de l'implantation de stratégies concertées entre tous les acteurs du système. Au nombre des stratégies gagnantes pour accroître le nombre de dons et de transplantations et, par conséquent, diminuer le nombre de décès des patients en attente d'une transplantation d'organes, mentionnons : la diffusion des meilleures pratiques cliniques; l'appui financier aux hôpitaux dans le soutien de la pratique du don et de la transplantation d'organes; la consolidation et le développement de Québec-Transplant, qui pourrait agir encore plus comme catalyseur et animateur de la concertation des acteurs du

système de don et de transplantation; ainsi que les campagnes de sensibilisation ciblées, notamment auprès des jeunes et auprès des communautés culturelles. Québec-Transplant diffusera sous peu son plan stratégique 2010-2014.

M. Beaulieu rappelle qu'à peine 1 % des décès survenant à l'hôpital donnent ouverture au don d'organes, c'est pourquoi chaque consentement compte. Lorsque les volontés du défunt sont connues, la décision de procéder au don est facilitée pour les proches. Ainsi, à la suite de sa campagne publicitaire sur le don d'organes à l'automne 2009, un sondage, mené en décembre 2009 pour le compte de Québec-Transplant, révèle que 55 % des répondants disent avoir pris des mesures pour faire connaître leur volonté de faire don de leurs organes contre 51 % en août 2008, ce qui fait dire à M. Beaulieu que la sensibilisation auprès de la population, de l'école à l'entreprise, doit s'accroître, afin que tous participent à ce geste de solidarité humaine.

Pour manifester notre volonté de léguer nos organes en héritage et nous assurer que nos proches respectent notre choix, une fois la décision prise, il faut surtout les en informer. Pour savoir comment signifier son consentement ou pour obtenir l'autocollant de consentement : [www.signezdon.ca](http://www.signezdon.ca). On peut également demander à son notaire d'inscrire notre volonté au Registre des consentements au don d'organes et de tissus : [www.cdnq.org](http://www.cdnq.org)

### **À propos de Québec-Transplant**

Québec-Transplant est l'organisme officiel, mandaté par le ministère de la Santé et des Services sociaux, pour coordonner le don d'organes au Québec. Son mandat consiste à coordonner et faciliter les activités reliées à l'identification des donneurs potentiels, aux prélèvements et à l'attribution des organes afin de contribuer à l'amélioration continue de la qualité des services offerts aux personnes nécessitant une greffe d'organes. Québec-Transplant fait également la promotion du don d'organes et sensibilise le grand public et les professionnels de la santé à cette question.

-30-

**Source et renseignements :** Brigitte Junius 514 286-1414, poste 216/ 514 349-0752



## **DOCUMENT D'INFORMATION**

### **Le Québec maintient son leadership depuis 10 ans pour ce qui est du nombre de donneurs d'organes après décès par million d'habitants :**

- En 2009, le nombre de donneurs par million d'habitants (DPMH) : Québec -17,6; Ontario -16,7
- En 2008, DPMH : Québec - 19,4; Ontario -13,7; Canada : 14,5

### **Principales causes de décès des donneurs d'organes en 2009**

- AVC : 62 %; Traumatismes crâniens : 18 %; Anoxies : 16 %
- Âge moyen du donneur : 49 ans H : 55 %; F : 45 %
- Les enfants (0 à 18 ans) représentent 6,5% des donneurs en 2009.
- Âge moyen des personnes en attente d'une transplantation : 51 ans
- Âge moyen des personnes transplantées : 49 ans

### **69 centres hospitaliers du Québec ont référé des donneurs potentiels à Québec-Transplant en 2009**

### **Décès survenant durant l'attente d'une transplantation**

- Selon les données disponibles fournies par les centres hospitaliers pour l'année 2009 : 58 décès par rapport à 45 décès en 2008. De ce nombre, de 15 à 20 % ne sont pas reliés à l'attente d'une transplantation.

Source : Québec-Transplant, 10 février 2010